HABILITATION ELECTRIQUE (HO-BO)

Réf : PROG FOR INI HO-BO 05.17.01

Objectif :

- Énoncer les risques d'accidents lors de travaux non-électriques en zone de voisinage simple des installations électriques haute et basse tension,
- Transposer les règles exposées dito dans le cadre de son activité,
- Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC18-510 lors de travaux non électriques sur les ouvrages électriques et adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique,
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur d'habiliter le participant en toute connaissance de cause au niveau d'habilitation visé (H0-BO).

Prérequis :

➢Aucun.

Public concerné :

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservé aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous tension. Personnes devant effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, prise électrique, convecteur, volets roulants, chauffe-eau, …).

Durée de la Formation :

07 heures soit 1 jour.

Moyen pédagogique :

- Vidéo projecteur + PC + film INRS.
- visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.

Maquettes pédagogiques de simulation.

Programme de la formation :

Compétence 1 : Les notions élémentaires d'électricité	**Contenu :** - Dangers de l'électricité (Film INRS et logiciel « attention basse tension »), - Exemples d'accident, - Classement et habilitations, - Etude du matériel électrique (disjoncteur, différentiel, fusible, etc.), - Principe et exemple de verrouillage, - Manœuvres et condamnations pour travaux non électriques, - Interventions et travaux électriques autorisés pour les habilitations BS, - Limite des travaux non électriques en HT
Compétence 2 : Les nouveaux décrets 2010-2016/1070/1080/1118	Nouvelles préconisations des services de la norme NFC18-510, - Objectifs nouveaux pour la formation théorique et les prérequis associés, - Définition des opérations dites « non-électriques », - Les nouvelles zones de travail en champ libre et à l'intérieur d'un local sur un chantier électrique, - Définition des savoir-faire associés aux niveaux d'habilitation, - Les nouveaux indices en habilitation électrique et les tâches associées (BE, BS).

Lieu de la Formation :

Locaux de l'organisme de formation FCAG.

Adaptation :

Le programme de formation est adapté à toute personne ayant des difficultés à lire ou écrire.

Méthode Pédagogique :

- Présentiel (face à face pédagogique)
- Formation Ouverte à distance (FOAD)

Modalités De Réussite :

- Evaluation continue
- QCM.

Documents délivrés :

- Attestation de fin de formation
- Attestation Habilitation électrique.

Atouts de FCAG :

L'équipe de formateurs est certifiée par l'INRS, avec une grande expérience.

Formation **C**onseil **A**ntilles **G**uyane– **FCAG**
42, rue Garnier Pagés - 1er étage – 97200 FORT DE FRANCE
0696 61 81 61 / 0696 41 49 12 / 0596 42 99 40/ contact@fcag.fr / https://fcag.fr/
SIRET : N° 829 752 88000015 / NDA : 02973111897 / Datadock : 0041783